



## Formation et recrutement, quelles perspectives ?

Le MEN a décidé de s'engager dans la voie de création d'un corps de psychologues de l'Education Nationale, rapprochant sans les fusionner, les métiers de conseiller d'orientation-psychologues et de psychologue scolaire.

C'est autour de cette revendication très ancienne que s'est développé depuis 20 ans le travail avec plusieurs organisations de psychologues (SNUIPP-FSU, ACOPF, AFPEN 1<sup>er</sup> degré, Société française de psychologie, SNP).

### **Pourquoi maintenant ?**

Après tant d'années de déni de notre qualification de psychologue par l'administration, cette initiative a de quoi surprendre. Certains collègues se demandent même ce qu'elle dissimule. Si le MEN a choisi d'entreprendre cette transformation d'ampleur, c'est pour répondre aux difficultés de renouvellement des psychologues du premier degré. En effet depuis la masterisation du recrutement des enseignants, il faut, pour devenir psychologue scolaire posséder un master disciplinaire et une licence de psychologie pour pouvoir accéder à la formation et au DEPS. La longueur du parcours et les attaques contre les RASED ont découragé les candidats. La seule solution dans le contexte de la fonction publique consistait à rapprocher ces deux métiers de psychologue dans le même corps.

### *Analyse du SNES*

*Le SNES s'est battu pour une application de la Loi de 1985 sur le titre aux conseillers d'orientation et a obtenu cette reconnaissance en 1990 par l'inscription du DECOP sur la liste des diplômes donnant droit à l'usage du titre. Il ne peut qu'être favorable avec des dispositions qui reconnaissent clairement notre qualification et notre déontologie, surtout dans le contexte du SPRO. Toutefois, il s'est élevé dans le groupe de travail, contre une tentative de redéfinition des champs de compétence entre le premier et le second degré, autour du travail en 6<sup>ème</sup>.*

### **En quoi consisteraient la nouvelle formation et le nouveau concours ?**

Le nouveau concours serait situé au M2 de psychologie Il aurait lieu en fin de deuxième année de master de psychologie. Deux épreuves d'admissibilité pourraient être communes aux deux spécialités, les épreuves d'admission étant elles, fléchées selon le choix du candidat pour le 1<sup>er</sup> ou le 2<sup>d</sup> Degré.

Le concours serait suivi d'une année de spécialisation. Celle-ci comprendrait :

- un stage en responsabilité (école et RASED, ou CIO, EPLE selon la spécialité choisie)
- un temps de formation partagé avec les enseignants stagiaires en ESPE.
- un temps de formation dédié aux connaissances et compétences propres à chacune des deux spécialités dans l'un des actuels centres de formation des CO-Psy et psychologues scolaires.

### *Analyse du SNES*

*Le SNES et la FSU sont les seuls à être intervenus pour s'opposer à l'intitulé retenu par l'administration pour le second degré : « psychologie du conseil en orientation et de l'insertion professionnelle ». Celui-ci est en effet très réducteur par rapport aux missions contenues dans notre statut actuel et à la déclinaison de nos missions actées lors du GT en*

*Mars. Les intentions de faire glisser nos missions aux marges du système et vers le SPRO sont évidentes. Le SNES a proposé un autre intitulé qui reprend l'ensemble de nos missions. « Psychologie du développement, de l'éducation et de l'orientation scolaire et professionnelle »*

*Le volume horaire de l'année de spécialisation doit être conséquent afin de forger une identité professionnelle forte. Celle-ci doit déboucher sur une certification spécifique. Des modalités de pré recrutement doivent être prévues dès le M1, pour permettre l'accès aux concours pour les étudiants et les autres personnels de l'éducation nationale*

### **Quand ces dispositions verront elles le jour ?**

Les nouvelles dispositions du concours ne peuvent se mettre en place avant la rentrée 2016, compte tenu du temps nécessaire à l'écriture des décrets et à leur examen dans différentes instances (CTM, conseil d'état).

Jusqu'à cette date, les modalités actuelles perdurent.

Pour plus d'information, se reporter au mémo copsy accessible en ligne pour les syndiqués :

<https://www.snes.edu/private/Histoire-de-la-profession.html>

### *Analyse du SNES*

*Après avoir baissé à 50 par an, puis stagné plusieurs années à 65, faisant craindre une mise en extinction du corps, le recrutement est remonté à 120, pour atteindre 150 en 2014 et 160 prévus pour 2015. Cette inversion de la tendance, même si elle ne permet pas encore de compenser les départs, est un signal positif et atteste de la volonté du ministère de maintenir le corps. Toutefois il en faudrait au moins cent de plus par an, simplement pour maintenir le nombre de titulaires.*

**Octobre 2014**

**Collectif COPsy/DCIO**